



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTARNAUD**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 27 octobre 2022 à 18h30,
Le Conseil Municipal de Montarnaud s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PUGENS – Maire, après
avoir été convoqué par voie dématérialisée le 21 octobre 2022.

Etaient présents : Jean-Pierre PUGENS, Pierre CARRIERE, Fatiha HAMD AOUI, Anthony GARCIA, Valérie BOUYSSOU, Hélène BONNIER, Simon LAGORCE, Frédérique TUFFERY, Anne VALOIS, Thierry BAILLY, Xavier SURRIRAY, Gilles HENRY, Guillaume DUBUC, Nora ABBAOUI, Stéphanie VIALLET, Aurélie DIAZ, Laurent ILLUMINATI, Eric LECROISEY, Natacha SALLES.

Etaient représentés : Christine BROC par Anthony GARCIA, Monique TEISSIER par Pierre CARRIERE, Nicolas CAZENAVE par Jean-Pierre PUGENS, Yohan DE RAMIERI par Fatiha HAMD AOUI, Emmanuel FAURE par Laurent ILLUMINATI.

Absents : Denis TERRAILLON, François IBANES, Guy MAURIN.

Secrétaire de séance : Frédérique TUFFERY

DE511SG22N85

DESIGNATION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

M. le Maire expose au Conseil que l'article L2122-7-2 du CGCT prévoit que « *quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder* ».

La liste des adjoints au Maire est la suivante :

1^{er} adjoint : Pierre CARRIERE

2^{ème} adjoint : Christine BROC

3^{ème} adjoint : Fatiha HAMD AOUI

4^{ème} adjoint : Anthony GARCIA

5^{ème} adjoint : Valérie BOUYSSOU

6^{ème} adjoint : Hélène BONNIER

7^{ème} adjoint : Simon LAGORCE

Le 8^{ème} adjoint est nécessairement un homme pour respecter le principe de parité dans la liste des Adjointes au Maire.

L'élection se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Monsieur Thierry BAILLY se porte candidat pour le poste de 8^{ème} adjoint. Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le dépouillement donne le résultat suivant :

- Nombre de votants : 24
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 19

Monsieur Thierry BAILLY est élu 8^{ème} adjoint au Maire par 19 voix.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Pierre PUGENS

